



LE SALAIRE DE LA PEUR !!

Un salaire de misère au mois de mai pour nos camarades qui nous ont renforcé en masse lors de leur prise de fonction au 2 mai 2019 !!

En effet, les agents dernièrement mutés se sont vu verser un salaire de misère, pour ne pas dire pas de salaire, ce qui aurait pu les mettre dans une situation désastreuse !

Dès que ce problème a été soulevé, le bureau local Force Ouvrière a immédiatement pris contact avec les services compétents au sein de l'établissement.

Suite à ces échanges, le service des ressources humaines du CP Rennes Vezin a avisé les services appropriés de la Direction Interrégionale et une réponse nous a été apportée : Les agents se verront verser une partie de leur salaire net à hauteur de 90 % de celui-ci incessamment sous peu et la partie manquante sera versée fin juin.

Le bureau local Force Ouvrière dénonce cette anomalie et exige que cela ne se reproduise plus lors des prochaines mutations.

Le bureau local Force Ouvrière rappelle à ces Messieurs Dames qui sont en haut lieu responsables de nos salaires de ne surtout pas manquer à leurs obligations. Cela peut avoir des conséquences dramatiques pour les agents !!

Le bureau local Force Ouvrière se tient à la disposition des collègues pour répondre à leurs questions.

**SANS CETTE INTERVENTION QUELLE AURAIT ÉTÉ
L'ISSUE FINANCIÈRE POUR NOS CAMARADE ?**

**Le bureau local Force Ouvrière
Le 29 mai 2019**